Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20261030-D1162026-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2026 – 19 H 00

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 30 octobre 2026 à 19 h 00,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 26 octobre 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. PERU, M. LE ROUX, Mme MOURET, Mme KERHOUSSE, M. CRASSIN – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, LOYER, LE JEUNE et Messieurs BONNEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Absents excusés : Mesdames BRIENT, HUET AUBOIN, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs Philippe BELEGAUD et GIRONDEAU

Pouvoirs avaient été donnés par :
Madame BRIENT à Madame MOURET
Madame HUET AUBOIN à Mme KERHOUSSE
Madame MILON à Monsieur CRASSIN
Madame PRIGENT à Monsieur LE GOFF
Madame QUERE à Monsieur BONNEAU
Monsieur BELEGAUD à Monsieur PERU
Monsieur GIRONDEAU à Monsieur LE ROUX

Secrétaire de Séance : Monsieur BONNEAU

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 116/2026
SIGNATURE DE LA CHARTE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

Monsieur le Maire explique que chaque année, le nombre de greffes réalisées reste insuffisant malgré l'engagement des professionnels de santé, des associations de patients et de l'agence de biomédecine. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes.

Il rajoute que le Collectif Greffes + qui regroupe les principales associations concernées par le don d'organes, avec le soutien de l'association des maires de France, de la fondation de l'Académie de Médecine et de l'Agence de la biomédecine, a lancé en janvier 2023 une action nationale proposant aux communes de devenir « Ville ambassadrice du Don d'Organes » afin de contribuer à sensibiliser la population sur ce sujet. Pour ce faire, l'une des actions consiste en la pose de panneaux VADO comprenant un ruban vert et la mention « Ville partenaire du don d'organes » sur les principaux axes de circulation.

D'autres actions peuvent également être menées telles :

- L'organisation d'une manifestation annuelle chaque 22 juin,
- Les interventions d'associations et des coordinations hospitalières de prélèvements dans les écoles, collèges, lycées et entreprises de la commune,
- La plantation d'arbres de vie.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20261030-D1162026-DE

Considérant que le don d'organes et de tissus constitue une cause nationale de santé publique majeure et un acte de solidarité citoyenne essentiel ;

Considérant que la législation française repose sur le principe du consentement présumé, stipulant que chaque citoyen est présumé donneur d'organes à sa mort sauf s'il a manifesté son refus de son vivant en s'inscrivant sur le registre national automatisé des refus ;

Considérant que l'accès à la greffe reste freiné par un taux d'opposition des familles encore élevé, souvent lié à un manque de dialogue préalable et d'information sur la position de leur proche défunt ;

Considérant que la commune de Grâces souhaite affirmer ses valeurs de solidarité et s'impliquer activement dans la sensibilisation de ses habitants face à cet enjeu de santé ;

Considérant que la charte « Ville ambassadrice du don d'organes », portée en partenariat avec le Collectif Greffes+ et l'Agence de la biomédecine, propose aux collectivités d'installer une signalétique visible (panneaux aux entrées de ville dotés du ruban vert) et de mener des actions d'information locale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la commune de Grâces au réseau national et la signature de la charte « Ville ambassadrice du don d'organes » ;
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite charte ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;
- s'engage à déployer la signalétique officielle aux entrées de la commune de Grâces et à relayer les campagnes d'information auprès des administrés, notamment lors des journées nationales dédiées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF

Le Secrétaire de Séance,

Pascal BONNEAU.